

Un Français sur trois est membre d'une coopérative. Ils sont ainsi plus de 28 millions qui, par leur banque, leur magasin d'alimentation ou leur logement, sont rattachés à la grande famille des entreprises coopératives. Un secteur étonnant qui se distingue par sa gouvernance et ses finalités.

# Les coopératives : un modèle qui pourrait faire école



Abricoop, la coopérative d'habitants toulousaine, favorise le vivre ensemble.

À Strasbourg, en 2001, trois amis décident de mutualiser une voiture. Aujourd'hui, Citiz est un réseau d'autopartage de 1 200 véhicules et 40 000 utilisateurs présent dans plus de 100 villes.

Sur les côtes françaises, 150 structures maritimes ont lancé en 2016 le projet "Pechpropre" pour gérer les déchets marins. Elles sont toutes regroupées sous la bannière de la Coopération maritime.

À Pied-de-Borne, au fin fond de la Lozère, un groupe d'habitants a relancé l'épicerie du village, dernier commerce local.

En Normandie, Acome, plus de 1500 salariés, est l'entreprise leader en Europe pour les câbles automobiles et la fibre optique.

À Villeurbanne, 18 sociétaires ont construit ensemble leur immeuble d'habitation. Ils se sont appelés Le Village vertical.

Les quelque 1 579 magasins U installés en France affichent avec fierté qu'ils ne sont pas des commerçants comme les autres.

À Paris, près de 900 travailleurs indépendants sont abrités sous le chapeau de Coopaname.

Créée en 1887, Terrena réunit 21 500 exploitations agricoles autour d'un projet fédérateur pour créer un lien direct entre agriculteurs et consommateurs.

Le premier fournisseur français d'énergie 100 % renouvelable est né en 2005 et s'appelle Enercoop.

L'inventeur du chèque déjeuner, en 1964, a décliné depuis de nombreuses autres formules (chèques cadeaux, vacances, domicile...). Il s'appelle Up.

Le point commun de ces entreprises de tailles et de secteurs aussi variés ? Ce sont toutes des entreprises coopératives. Elles sont près de 23 000 en France qui animent économiquement les territoires par leur activité, les emplois qu'elles ont créés et leur engagement social qui dépasse leur strict cadre économique.

## À la pointe

Les coopératives ont une longue histoire, issue de mouvements sociaux multiples, qui expliquent leur grande diversité. Il existe en effet plus d'une quinzaine de formes d'entreprises coopératives en France, légalisées sous un même chapeau juridique en 1947. Pour autant, ces entreprises sont étonnamment innovantes et souvent en avance sur le reste du monde économique. Les deux dernières formes juridiques du secteur ne datent par exemple que de 2014 : les coopératives d'habitants sont une création de la loi ALUR du 24 mars 2014 et constituent le nouveau cadre juridique de ce que l'on appelle l'habitat participatif ; les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ne sont reconnues que depuis la loi relative à l'économie sociale et solidaire de juillet 2014 et s'affirment comme une alternative à l'auto-entrepreneuriat individuel en officialisant le statut d'"entrepreneur salarié". "Les coopératives, explique Jean-Louis Bancel, président de Coop FR, la structure nationale qui représente toutes ces entreprises, sont en pointe sur les grands enjeux sociétaux, sur les impacts environnementaux et

l'alimentation durable, l'habitat et la revitalisation des territoires, mais aussi sur l'économie dite collaborative et le virage du numérique".

## Territoires

En pointe également en matière de proximité, de circuits courts et de développement local, des réalités que la crise sanitaire a rendues particulièrement pertinentes... Un indice : 73 % des sièges sociaux des 100 plus grandes coopératives sont en région et 86 % en dehors de Paris. Ancrage territorial, attachement à un terroir, une région et un projet, valorisation de ressources locales, voilà autant de variations sur le même thème que les banques coopératives harmonisent elles aussi. Les trois grands groupes du secteur financent à eux seuls les trois quarts de l'économie locale et, la plupart du temps, leurs décisions sont prises en région au niveau le plus proche des entreprises qu'elles soutiennent. Pour deux chercheurs qui ont enquêté auprès de nombreuses entreprises coopératives en France, cet engagement au service d'un territoire est directement lié à la spécificité du modèle, c'est-à-dire la participation des coopérateurs : "Quand la coopérative s'attache à valoriser les atouts du territoire, la participation et la vie démocratique sont plus fortes. Et inversement, lorsque la vie coopérative est plus intense, la coopérative valorise mieux les atouts du territoire. Il y a une continuité entre le territoire et la coopérative qui passe par la participation des coopérateurs"<sup>1</sup>. Une leçon de démocratie et de dynamisme économique qui ne devrait laisser personne insensible à l'heure où l'on parle de relocaliser l'économie et de retrouver des outils productifs nationaux. La création cette année, avec quelque 1300 sociétaires, de la Coop des masques en Bretagne, dont l'objectif est de produire 45 millions de masques par an, en est un exemple particulièrement éloquent.

## Égalité de traitement

Du fait de leurs règles particulières, les entreprises coopératives ne sont ni délocalisables, ni vendables comme des start-up sans racines, ni soumises aux caprices d'investisseurs hors-sol. Appartenant, selon les cas, à leurs salariés, à leurs clients et bénéficiaires ou à leurs adhérents, elles restent attachées à ceux-ci et donc au projet qui les a initialement réunis. L'assemblée générale y est souveraine, chaque membre ou chaque associé disposant d'une voix égale. Leurs réserves impartageables les protègent et augmentent leur autonomie. Comme le dit Jean-Louis Bancel, avec un clin d'œil en direction de la loi PACTE de 2019 qui a institué les "entreprises à mission" : "Les coopératives constituent depuis des décennies l'une des formes les plus abouties d'entreprise à mission collective". Encore une manière d'être à la pointe... avant l'heure. Il est donc paradoxal de voir parfois certaines mesures publiques les oublier au passage... Ainsi, de 2012 à 2017 certaines catégories de coopératives ont été exclues du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) subissant de fait un écart de compétitivité avec la concurrence. De même, le droit de la concurrence estime que la forme même des entreprises coopératives les rend susceptibles de constituer une atteinte à la concurrence, en ignorant que le contrat coopératif n'est pas un contrat commercial. Ainsi quand, au sein



La coopérative Origine Cévennes réunit 90 % des producteurs d'oignons doux des Cévennes AOP.

d'une coopérative de commerçants, une centaine d'indépendants se met d'accord pour faire une campagne sur des carottes, le droit y verra une entente, ce qu'il ne verra pas chez un gros distributeur national ! Jean-Louis Bancel insiste : "Il faut garantir l'égalité de concurrence en respectant la diversité des modèles d'entreprises, conformément aux règles et à la jurisprudence européenne". Le modèle coopératif a pourtant beaucoup à apporter en cette période de questionnement. Un message qui semble avoir été compris par Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, lorsqu'elle a déclaré le 2 octobre dernier : "Nous allons essayer de faire en sorte que l'ESS inspire l'économie normale dans les mois et années qui viennent". De ce point de vue, les entreprises coopératives ont largement de quoi faire école ■

Tous les deux ans, Coop FR publie un panorama des coopératives consultable sur son site : [www.entreprises.coop](http://www.entreprises.coop)



(1) Jean-François Draperi et Cécile Le Corroller, S'inspirer du succès des coopératives, Dunod, 2016.